

---

*Direction générale  
de la mer et des transports*

**Note générale n° 2006-39 du 31 juillet 2006  
portant délégation de signature  
NOR : *EQUT0611699N***

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;  
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;  
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;  
Vu l'instruction générale 100-C du 30 décembre 2005 ;  
Vu le décret du 12 juillet 2006 nommant M. Mongin (Pierre), président de la RATP,

Le président-directeur général la RATP donne à M. Janailac (Jean-Marc), directeur général développement groupe, responsable du domaine de réglementation développement groupe, pour signer en son nom les documents relevant de ce domaine et, d'une manière générale, tous les documents lui permettant d'exercer les attributions qui lui incombent, à ce titre, en vertu des dispositions de l'instruction générale 100-C.

*Le président-directeur  
général,  
P. Mongin*

La présente note annule et remplace la note générale n° 2006-26 du 10 mai 2006.